Téléalarme

La téléalarme (ou téléassistance) est un système électronique relié à un centre opérateur permettant à une personne âgée d'alerter un tiers lorsqu'elle est subitement confrontée à un problème nécessitant une intervention urgente.

Publié le 10 juillet 2020

Un dispositif électronique d'alerte

La téléalarme ou téléassistance est un dispositif électronique permettant de **transmettre une alerte vers un opérateur**. Disponible 24h/24 et 7j/7, ce dispositif permet de sécuriser les utilisateurs et participe à la logique d'aide et de maintien à domicile.

La personne âgée l'utilise lorsqu'elle est **subitement confrontée à une situation critique:** problème médical aigu ou perte d'autonomie soudaine (chute, malaise, besoin de secours, visite importune, etc).

Le dispositif se présente sous la forme d'un médaillon ou d'un bracelet que **la personne doit garder en permanence sur elle.**

En l'actionnant, la personne peut transmettre son alerte au centre opérateur, à des proches ou encore aux services de secours: tous les intervenants préalablement désignés pour intervenir rapidement au domicile de la personne.

La téléalarme est généralement destinée **aux hommes et aux femmes vivant seul(e)s** et susceptibles de faire un malaise ou une chute sans pouvoir se relever.

Des enjeux pour les personnes âgées

L'un des enjeux essentiels portés par les évolutions technologiques est de changer radicalement la perception de la téléalarme, lui permettant ainsi de protéger de plus en plus de personnes âgées tout en leur permettant de **rester le plus longtemps possible à domicile.**

Des dispositifs innovants voient le jour depuis quelques années. Ainsi, les détecteurs automatiques de chute qui se portent au poignet équipent de plus en plus de personnes âgées vivant seules. Il existe également des détecteurs de non mouvement au sein du domicile.

Les opérateurs et le financement

De multiples opérateurs développent une téléassistance, notamment les services d'aide à domicile, les mutuelles, les assureurs, les banques et bien d'autres prestataires.

En tant que « Service à la personne », la téléalarme donne droit à un crédit d'impôts de 50%.

Sous certaines conditions, une aide financière peut être demandée auprès du Département, dans le cadre du plan APA, ainsi que de l'aide sociale ou de certaines Caisses de retraite.

Attention arnaques!

Le Département de la Meuse n'est associé à aucun système de téléalarme, contrairement à ce qui peut être indiqué par certains opérateurs.

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55